

Note à l'intention des propriétaires d'animaux

Les animaux importés voyageant sous le régime du fret sont entreposés pour quelques heures et jusqu'à l'autorisation de sortie du service des douanes dans le hangar de fret international sous la garde de la société Air Tahiti qui en assure le déchargement et l'entreposage dans leurs cages de transport.

Si vous désirez que votre animal reçoivent un abreuvement durant cette période veuillez compléter le document suivant et le communiquer à la société Air Tahiti Fret International BP 6012 Faa'a ; Fax : +689 40 86 42 30 ; Tel : +689 40 86 42 25 mail : fret.ei@airtahiti.pf

INSTRUCTION POUR L'ABREUUREMENT D'UN ANIMAL ENTREPOSE EN ZONE DE FRET INTERNATIONAL

Je soussigné(e), propriétaire de l'animal décrit ci dessous, sollicite de la société Air Tahiti que ses agents abreuvant mon animal pendant son séjour dans la zone de fret international sous douane dans l'attente de la visite vétérinaire et de l'autorisation de sortie du service des douanes.

Propriétaire

Nom : Prénom :

Adresse: BP

Téléphone fixe : Fax :

Téléphone mobile : emèl :

Animal

Espèce : Race :

Sexe : Robe :

Identification : Nom de l'animal :

J'ai bien pris note que ce service me sera facturé une somme forfaitaire, en sus des frais liés à la manutention de mon animal et que la société ne peut être tenue d'exécuter cette instruction en l'absence d'un dispositif ad hoc permettant d'abreuver l'animal sans ouverture de la cage et en toute sécurité pour l'agent comme pour l'animal.

Fait à :

Le :

Signature :